

Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier

ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES
DE MONTPELLIER

(1706 - 1973)

NOUVELLE SERIE

TOME 4 - 1973

BULLETIN
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
ET LETTRES
DE MONTPELLIER

1973



MONTPELLIER

1973

Séance publique du 26 novembre 1973**RECEPTION de M. Marcel NUSSY SAINT-SAENS**

M. Etienne Sicard, président en exercice de l'Académie, demande à M. Marcel Nussy Saint-Saëns, élu le 5 mars 1973 dans la Section des Lettres, succédant à M. le Professeur Louis Delbez, décédé, de lire son remerciement.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mes chers confrères

La confusion que m'impose la minceur de mes titres m'aurait, sans nul doute, gêné au moment de vous exprimer ma gratitude, si je n'avais pas le sentiment qu'en m'accordant le rare honneur de m'accueillir, vous n'aviez pas entendu, avant tout, honorer le nom que je porte. Vous avez certainement attaché à ma présence parmi vous le rôle symbolique de signe de votre fidélité à cet humanisme des temps classiques qu'évoque l'écriture lumineusement pure de Camille Saint-Saëns. Au delà de ma personne, vous avez voulu manifester votre respect pour ce goût de clarté intellectuelle des premiers membres de votre Académie, contemporains de ce Jean-Philippe Rameau et de ce Christoph Willibald Gluck, dont mon grand'oncle s'attacha à publier les œuvres dans des éditions facilement lisibles pour les musiciens de son temps. Aussi bien, lorsque votre sœur cadette d'Aquitaine m'adopta pour une raison semblable, tins-je à exprimer combien le rythme mesuré des proportions bien équilibrées de l'antique hôtel où siège l'Académie de Bordeaux évoquait en moi la mémoire de la terrasse du Peyrou et des voûtes de Notre Dame des Tables, tant le cadre du Montpellier d'autrefois se trouve lié à l'ensemble de souvenirs que m'a légué la tradition familiale. Votre élection montre votre souci de ne pas rompre avec un passé de grandeur.

Les amitiés et la bienveillance ont comblé par faveur ce qui pouvait manquer, pour entraîner votre décision. Vous avez poussé la complaisance jusqu'à m'amener à prononcer l'éloge de l'un des vôtres, issu du même établissement

scolaire que moi et qu'avait précisément marqué cette formation que nous devons à nos XVII^e et XVIII^e siècles. L'ampleur de ma tâche accroît d'ailleurs ma crainte d'être inférieur à la mission qui découle de votre choix, tant je voudrais vous dépeindre, ainsi qu'il convient, ce professeur et aussi ce profond penseur politique que fut Louis Delbez ; il avait trouvé dans notre terre du Bas-Languedoc et son ascendance, des raisons justifiant l'enseignement qu'il avait reçu ; de la sorte, lui convient, plus que le vocable d'"honnête homme", la qualification de "vir bonus", telle que pouvait la comprendre l'époque où était écrit le "Discours sur l'histoire universelle".

Le nom de Louis Delbez évoque essentiellement l'image d'un dispensateur de connaissance. Il incarne toute la dignité du professeur de Faculté donnant, vêtu de sa toge, son cours magistral. L'impression de majesté qui émanait naturellement de sa stature n'était que le légitime hommage qu'il rendait instinctivement à la hiérarchie d'une société qu'il aurait voulu bien structurée ; au moment opportun, elle s'accompagnait d'un accueil patient, d'une courtoisie attentive que suivait le conseil nécessaire ou l'indication indispensable. Si je mets en parallèle son immense culture et son admirable sens pédagogique qui le poussait à clarifier, au risque de sacrifier d'intéressants développements, je me sens pénétré d'admiration devant cette volonté de donner aux étudiants un enseignement aisément accessible. Les leçons de Louis Delbez ne se réduisaient pas, en effet, à ce stérile monologue autoritaire que l'on oppose aujourd'hui véhémentement à un prétendu dialogue ; loin du vain bavardage sans références sérieuses que l'on qualifie trop souvent de discussion, il constituait au contraire une plate-forme d'idées aussi solide et féconde que respectueuse de la liberté des enseignés, d'où ceux-ci pouvaient s'élancer pour construire à leur tour et selon leur gré un édifice intellectuel nouveau.

Le passé universitaire de Louis Delbez garantissait l'étendue de ses connaissances. Aussi bien l'enseignement du Droit international public exige-t-il une somme de savoir aussi vaste que difficile à acquérir. Réfléchissons, en effet, qu'il s'agit d'une matière tellement nouvelle et tellement contestée que les spécialistes du droit privé se demandent si cette science mérite le nom de juridique. Ainsi, Henri, Léon et Jean Mazeaud observent : "Le caractère spécifique de la règle de droit est d'être sanctionné par la contrainte ; or il faut bien constater que dans l'état actuel de l'organisation internationale, il n'existe pas de force pouvant contraindre les Etats, au moins les plus puissants, à respecter les règles du droit international public".

Le "Manuel de Droit International Public" de Louis Delbez, et ses trois ouvrages capitaux : "La notion de guerre, essai d'analyse dogmatique", — "Les

principes généraux du contentieux international", — "Les principes généraux du droit international public" nous permettent de bien cerner la difficulté posée. Les efforts incessants menés depuis l'ère chrétienne pour substituer à la volonté de puissance et à la dure loi du salut public, une règle commune, supérieure à tous les Etats, démontrent à l'évidence que l'histoire s'avère indispensable pour bien comprendre le droit international public. Non seulement l'histoire des faits, mais celle des idées, des philosophies et des civilisations. Force est de constater également que pour pénétrer les arcanes de cette science complexe, il faut avoir aussi médité les principes qui régissent le droit public, constitutionnel et administratif. N'est-il pas nécessaire d'avoir sérieusement examiné les rouages de la machinerie interne des Etats avant même d'approfondir leurs rapports externes entre eux ?

Louis Delbez semble avoir été secrètement préparé à cette chaire de droit international public qu'il occupera avec un admirable savoir.

Il put assimiler magnifiquement cet ensemble de données de base, en raison de son passé d'historien et de professeur de droit constitutionnel et administratif. Au sortir de la vie guerrière qu'il menait depuis 1915 et qui avait immédiatement suivi la fin de ses études secondaires, il avait acquis le grade de licencié ès lettres puis le diplôme d'études supérieures d'histoire. Marcel Blanchard lui avait appris l'élaboration et les conséquences des traités et des conventions diplomatiques. Le Doyen Fliche, spécialiste incomparable de l'étude de la réforme grégorienne, l'avait amené à bien comprendre le sens profond de la théocratie papale et du césaro-papisme des Empereurs germaniques. Avec ce maître de l'étude de l'histoire de la chrétienté médiévale, Louis Delbez était prêt à saisir la marche des thèses pontificales dans le contexte politique et religieux de l'Europe occidentale. Nul mieux que lui n'était susceptible de suivre l'évolution qui part de "la Cité de Dieu", ouvrage écrit par St-Augustin après le pillage de Rome par les Wisigoths d'Alaric, pour aboutir à l'affirmation de la nécessité d'une autorité publique de compétence mondiale, posée le 11 avril 1963 par Jean XXIII dans l'Encyclique "Pacem in terris" et renouvelée et précisée dans la Constitution pastorale "Gaudium et spes" promulguée par Paul VI le 7 décembre 1965.

Toutefois, lorsque Louis Delbez se sent attiré par la science juridique, son réflexe immédiat après un bref passage au barreau sous la direction de M. le bâtonnier Jean Guibal, est de penser qu'il a une vocation d'historien du droit. En 1924, sa première thèse de doctorat concerne la "légitimation par lettres royaux". Néanmoins, en 1926, sa seconde thèse, "La compétence contentieuse en matière d'emprise administrative" marque un changement d'orientation : le droit administratif et constitutionnel. Il ira enseigner le droit administratif comme chargé de cours à la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence. En 1932, le voici agrégé de droit public et je retiens qu'une de ses leçons était consacrée à l'arme chimique. Il

professe à Toulouse, puis à nouveau à Aix-en-Provence, et à partir de 1936 à Montpellier, où lui est confiée la chaire de droit constitutionnel. En 1941, il est appelé à succéder à M. le Doyen Moye dans la chaire de droit international public. Remarquons bien que Louis Delbez ne cessera pas de s'intéresser au droit constitutionnel donnant notamment huit articles solides de 1929 à 1960. Il ne perdra pas non plus de vue le droit administratif ; paraissent de 1928 à 1956 quatre études notables et en 1955 un manuel de science financière : "Eléments de finances publiques" ; il souligne à deux reprises, en 1939 et en 1950, la liaison du droit public avec le droit social. Toutefois, la valeur des quatre ouvrages que j'ai déjà cités et celle de dix-huit articles qui s'échelonnent de 1930 à 1967 démontre que l'essentiel de l'activité de ce grand juriste a été dirigée vers cette branche du droit qui s'attache aujourd'hui selon une définition classique, "à déterminer les règles présidant à la marche des relations internationales comme à fixer les compétences et les obligations des Etats entre eux".

Le mérite exceptionnel de Louis Delbez fut de plier toute la somme de son étude et de son expérience aux besoins et aux possibilités de ses étudiants. Ce professeur né s'est trouvé si pénétré de son devoir d'état d'enseignant qu'il n'a pas écrit en vue d'acquérir une gloire personnelle. Les quelques indications que j'ai données suffisent à démontrer que la tentation s'avère grande, en matière de droit international public, d'exposer avec fracas une thèse nouvelle qui imprimera une image de marque au professeur ingénieux qui l'a lancée. Louis Delbez n'a pas cherché à s'attirer la considération des spécialistes, — ou de tel ou tel groupe de pression plus ou moins puissant. La lecture de son manuel systématiquement simple permet de deviner les limitations et les amputations qu'il s'est imposées. Pour lui, le Droit international public ne saurait devenir une fumeuse "construction politico-sociologique" : il s'accroche au terrain des faits et aux textes reconnus par les Etats ; mais il considère comme un devoir de rejeter sans hésitation les thèses dangereuses qui servent de base philosophique au positivisme étatique. D'autre part, son respect de la liberté de choix de l'étudiant le conduit à se borner dans son manuel à exposer les solutions résultant de l'objectivisme néo-classique ; toutefois, son option personnelle en faveur de la philosophie néo-thomiste, inspirait son commentaire verbal. L'avertissement de la deuxième édition du manuel, datant de décembre 1950, insiste sur l'impossibilité de remplacer son cours par la lecture de son livre, — "Seules les explications directes et vivantes qui tombent de la chaire livreront, nous dit-il, tout le secret" "de ce droit original et suggestif" "qu'est le droit des gens".

Les explications directes et vivantes ! . Louis Delbez les prodiguait, les forgeant avec art, dédaignant de recourir à l'émotion par la variation de l'ampleur ou du son de la voix et s'attachant seulement par le souci du rythme de la phrase et

l'excellence de la diction à rendre plus intelligible la marche de sa démonstration. Nous trouvons l'écho de cette maîtrise de la pensée parlée chez nombre de ses élèves préparés avec succès aux épreuves de l'agrégation de droit public ! . Ne citons avec M. le Doyen Péquignot que Mlle Marie-Françoise Furet, entre tant d'autres témoignages de l'excellence de la formation d'esprit qui accompagnait la profondeur de l'enseignement.

Le très grand maître qu'est M. le Professeur Charles Rousseau, a loué Louis Delbez de ne pas avoir perdu son temps à élaborer "d'ambitieuses constructions théoriques sans contact avec la réalité". "Les travaux de Louis Delbez, écrit cet éminent internationaliste, étaient essentiellement l'œuvre d'un professeur qui sans récuser l'appel aux considérations théoriques, s'est toujours efforcé de situer les controverses doctrinales à leur juste place et de justifier, — ou de critiquer avec mesure, — les solutions admises par le droit positif".

Eclectisme, sans doute, dirai-je pour résumer, mais eclectisme par oubli de soi, afin de mieux servir ceux qu'il faut enseigner. En un temps où les méthodes de la publicité sévissent dans tous les domaines, ne faut-il pas rappeler que cet oubli de soi s'appelle la modestie, et plus encore peut-être, l'humilité et le renoncement. Je crois être autorisé à constater que pour Louis Delbez, le professorat fut une ascèse.

— II —

Nous serions injustes envers lui si nous omettions maintenant de souligner que son effort de professeur voulant aider ses étudiants à mieux pénétrer les philosophes politiques du monde contemporain, l'a conduit à nous montrer qu'il était également un penseur digne d'une extrême considération. Le maître de droit public qui avait écrit en 1967 "Démocratie et science politique" et qui n'avait cessé de publier de percutantes études telles que "Les sources philosophiques de l'individualisme révolutionnaire", va donner en 1970, à la veille de sa disparition, un ouvrage qui dépasse les nécessités scolaires : "Les grands courants de la pensée politique française depuis le XIXe siècle". Le préfacier de ce maître-livre, notre confrère M. le Doyen Jourda, soulignait la lucidité d'une information objective d'où découlait l'enseignement de la tolérance. Il serait intéressant de résumer devant vous, tranches par tranches, les examens que cette ample étude consacre à chacun des grands courants dans lesquels s'insèrent nos penseurs politiques, depuis la secousse de 1789 : courant traditionaliste, — courant libéral, — courant démocratique, — courant socialiste. Il nous est apparu plus fécond d'étudier les propres conceptions politico-philosophiques de Louis Delbez, à travers le travail qu'il

consacre à celles des autres, — nous préparant ainsi à mieux comprendre la courbe de son existence. Deux données nous permettent certainement d'entreprendre cet essai : d'une part, l'attention qu'il prête aux penseurs de l'école traditionaliste et à leur prolongement dans les écoles nationalistes — d'autre part, les réflexions que suscite vers la fin de son livre, la constatation de la persistance d'un antagonisme pour lui irréductible, entre forces de droite et forces de gauche.

Sous le vocable "traditionalisme", Louis Delbez englobe tout un système de données, où il comprend aussi bien le sens du surnaturel que "le sentiment organique et hiérarchique" et le respect des progrès réalisés dans le passé. De là, l'importance qu'il accorde à Joseph de Maistre et à Louis de Bonald. Toutefois, il ne cache pas que malgré leur talent et leur science, ces représentants du courant traditionaliste n'obtinrent aucun succès auprès des masses populaires. Après les travaux d'Auguste Comte, de Taine, de Renan et de Fustel de Coulanges, les derniers tenants de cette école, que l'on peut placer dans le courant nationaliste, tel un Charles Maurras, se perdent selon lui, en efforts inutiles ; il est d'autre part difficile de faire sortir le nationalisme "affectif et émotif" de Barrès et de Péguy du cadre littéraire. En fait, Louis Delbez subit le drame déchirant des adeptes du libéralisme politique, en même temps conservateurs sur le plan économique et familial. Il ne méconnaît pas les conséquences graves du système démocratique ; il voudrait parmi les structures du passé conserver celles qui méritent le nom de valeurs. Il est séduit par l'idéalisme de Proud'hon et la portée considérable du socialisme libéral et décentralisateur de Jean Jaurès ; toutefois, il demeure ferme sur les principes défendus par le Play ; il approuve avec netteté les économistes qui, comme un Paul Leroy-Beaulieu, condamnent avec Jean-Baptiste Say, "toute production par l'Etat ou sous le contrôle de l'Etat".

En réalité, il admet avec Tocqueville que la grande révolution démocratique qui s'opère parmi nous, ne peut pas être arrêtée. Mais dans quel sens faut-il tenter de la diriger ? Il est normal que l'internationaliste qui reconnaît l'admirable équilibre de la doctrine sociale de l'Eglise romaine, telle qu'elle résulte, depuis Léon XIII, des Encycliques des temps modernes, se tourne d'abord vers cette voie. Cependant, malgré l'attrait qu'il éprouve pour Félicité de Lamennais, — du moins le Lamennais du premier stade d'une existence tragique, — il ne cède pas à l'évidente sympathie qui l'attire vers Emmanuel Mounier et le second Jacques Maritain. Il pèse, en effet, à son exacte valeur ce corps électoral fluctuant que constitue la masse indécise de ces "biens pensants" que n'aimait pas Georges Bernanos. — Il laisse échapper cette amère remarque : la "diversité d'attitude chez les catholiques (de France) s'explique par le caractère superficiel de leurs convictions qui ne pénètrent pas suffisamment leur vie morale".

Un passage consacré aux vues de Prévost-Paradol dont on connaît les attaches bonapartistes, nous livre la clef de la pensée profonde de Louis Delbez. Il voudrait l'alliance de la démocratie et du nationalisme. Il tend à incliner vers un ralliement à un régime tel que celui que nous connaissons depuis 1958, reposant sur une assez large assise populaire, à base plébiscitaire ou plus exactement référendaire, manifestant des préoccupations sociales et se voulant monocratique, l'autorité légitime étant incarnée par la personne du chef de l'Etat. Nous aurions là, d'après lui, "un bonapartisme filtré, corrigé, modifié...". Il rattache ainsi le gaullisme, par l'intermédiaire du boulangisme, au bonapartisme. Le gaullisme lui apparaît comme la version contemporaine de la tradition bonapartiste. — une tradition où le souvenir des batailles n'est conservé que dans le souci d'assurer le rayonnement d'une France auréolée de prestige militaire.

A-t-on enfin réussi ce qu'espéraient nombre de libéraux, socialement conservateurs, après Royer Collard et les doctrinaires ? Cette réconciliation tant souhaitée de "la Vieille France avec la France nouvelle", — cette politique de l'équilibre qui veut tenir tête d'une part "aux partisans de l'Ancien Régime" et d'autre part aux "adeptes de la Révolution" ?

A vrai dire, l'espoir de Louis Delbez ne dure pas. En effet, les troubles de Mai et de Juin 1968 lui ont démontré la persistance d'une gauche ; elle se révolte "contre la prévision rationalisatrice et planificatrice". Surtout, il constate que le référendum du 27 avril 1969 est le premier plébiscite négatif de notre histoire constitutionnelle. Il se console néanmoins en remarquant le maintien d'un courant monocratique et plébiscitaire qu'il rapproche de la continuité de la fidélité à la dynastie des Napoléon.

Jusqu'à présent, je me suis efforcé de disparaître derrière Louis Delbez, vous donnant un résumé aussi fidèle que possible de ses thèses. Pouvons-nous croire, oserais-je ajouter, qu'il avait définitivement et intégralement accepté une constitution qui liait la création d'un Etat fort à une indépendance nationale absolue vis-à-vis des autres souverainetés ? Que devenait dans cette adhésion, la faveur accordée par Louis Delbez à l'édification des structures supérétatiques de l'Europe nouvelle ? L'Europe des Etats et des alliances du type du Congrès de Vienne telle que la connurent Talleyrand et Metternich, chère à la doctrine gaulliste, répondait-elle aux vues d'une Europe moderne absorbant les anciens Etats pour les fondre en une seule entité après abandon d'une partie de leur souveraineté ? Les positions antérieures de l'internationaliste ne nous contraignent-elles pas à nous interroger ? Quelle a été la véritable pensée de Louis Delbez ?

Il convient de s'attarder un peu ici sur l'étude consacrée aux "bases spirituelles de l'Europe", parue en 1961, où Louis Delbez explique et justifie son action en faveur d'une Europe unie et fortement structurée.

Avec Salvador de Madariaga et Paul Valéry, il insiste d'abord sur la

convergence de la spiritualité des grandes nations occidentales.— Il analyse la fusion des divers courants qui ont contribué à former l'esprit occidental : philosophie grecque, avec le message socratique de la supériorité des valeurs spirituelles lancé par PLATON, — avec l'analyse d'ARISTOTE déduisant du thème de la réflexion, l'évidence de la loi de contradiction et le mécanisme du raisonnement logique ;

— apport du droit romain, avec son sens réaliste de l'ordre traditionnel ;

— foi et morale chrétienne, qui s'appuient sur une loi de bonté et d'amour applicable à tous les hommes, d'où cette véritable révolution qui jette à la désespérance du monde antique, la forte nourriture de deux idées forces : "celle de la dignité humaine et celle d'une communauté humaine universelle".

De là, un certain nombre d'idées politiques "concernant l'organisation sociale et le gouvernement de la Cité".

Idée de droit individuel.

Idée de souveraineté nationale.

Idée de séparation des pouvoirs.

Nous retrouvons là, le Louis Delbez des "sources philosophiques de l'individualisme révolutionnaire".

Il conclut : "On voit que la civilisation européenne... est avant tout un humanisme, en ce sens qu'elle met la personne humaine au premier rang des valeurs éthiques". Les occidentaux "ont tous trouvé dans leur berceau le même magnifique héritage" ; "leur civilisation depuis PLATON jusqu'à BERGSON est une réussite unique" ; "ils seraient impardonnables de ne pas se donner l'organisation politique capable de la sauvegarder". Ces lignes étaient écrites au lendemain du rejet de la communauté européenne de défense par l'Assemblée Nationale. Aussi bien, l'action parlementaire la plus importante de Louis Delbez se situe dans le cadre de cette tentative manquée d'organisation européenne.

Après la signature du traité de l'Atlantique Nord, le 4 avril 1949, — et alors que les partis jusque là traditionnels, — socialistes, M.R.P., radicaux et modérés, — se sentaient pris dans l'étau du parti communiste et du Rassemblement du Peuple français, hostiles à leur politique européenne, fut votée, en Mai 1951, une loi électorale assez byzantine qui entendait sanctionner des alliances qualifiées apparentements. Louis Delbez fut élu le 7 juin suivant par les électeurs de l'Hérault, sous l'étiquette du groupe libéral des Indépendants Paysans. Il devait être conseiller municipal de Montpellier dans la suite, avec appartenance au même groupe et ne pas oublier de soutenir utilement M. le Bâtonnier Jean Guibal. Lorsque le projet de Communauté Européenne de défense déjà étudié le 11 février 1952, revint en discussion devant l'Assemblée Nationale en août 1954, Louis Delbez qui avait fait paraître dès avril de la même année, une étude favorable à cette institution, tenta de sauver ce qu'il considérait comme un élément important d'une construction de

l'Europe Occidentale ; malgré l'effort qu'il fit pour obtenir un ajournement qui eût permis selon lui, de mieux faire comprendre le problème posé, le projet de C.E.D. fut rejeté dans la nuit du 30 au 31 août 1954 ; sans doute Louis Delbez put observer dans la suite que l'isolement diplomatique de la France qui en était résulté n'avait pas duré longtemps grâce au recours à l'Union Européenne créée par le traité de Bruxelles du 17 mars 1948 ; il devait toutefois regretter l'échec de ce qu'il avait cru être une chance de l'Europe, écrivant dans la "Revue Politique" un article intitulé "Europe 1962", où nous lisons : "Le 31 août 1954, l'Assemblée Nationale, sourde à l'appel des Européens, qui m'avaient choisi ce jour là pour leur porte-parole, et après un débat extrêmement tendu et presque dramatique, refusa d'entériner la C.E.D. C'était un événement déplorable et dont les conséquences pouvaient être graves pour la France, taxée non sans raison apparente de légèreté, de contradiction ou d'antigermanisme recuit".

C'est dans ce contexte de luttes sourdes menées autour de la Communauté Européenne de Défense qu'il faut placer la très noble intervention antérieure de Louis Delbez en date du 27 janvier 1953, au moment des remous parlementaires qui accompagnèrent les débats de l'affaire du crime de guerre d'Oradour-sur-Glane que j'avais reçu mission de présider, le grand soldat qu'est M. le Général Gardon occupant le siège de Commissaire du Gouvernement. En effet, les autorités supérieures de ce temps avaient assez curieusement donné l'ordre de porter ce dossier terrible à l'audience publique au moment même où naissait la controverse sur la C.E.D. ; elles ne modifièrent leur position qu'après l'annonce de manifestations de rue, alors que la presse du monde entier avait déjà assisté aux premières audiences.

Ce procès, — comme nombre d'autres —, allait agir à la façon d'un révélateur sur les consciences françaises ; des divergences irréductibles que déplorait Delbez tenant à la nature même des intelligences et se traduisant par la fameuse distinction binaire : droite et gauche, conduisirent les uns à n'entendre que le cri de protestation de l'Alsace, dont certains enfants avaient été incorporés de force dans la 3ème Compagnie du 1er Bataillon du régiment "Der Führer" de la division de Waffen SS "Das Reich", — les autres à ne considérer que l'horreur des atrocités commises et le ressentiment douloureux des familles des victimes. Les uns mettaient en avant la notion de l'unité de la patrie et le désir de ne pas blesser davantage la sensibilité alsacienne. Les autres soulignaient la nécessité de faire rendre le verdict de justice qu'imposait un ignoble massacre. Des discussions poignantes, où étaient nécessairement évoquées les duretés de l'annexion et celles de l'occupation, l'hypothèse d'un rapprochement franco-allemand et de la création d'une communauté européenne de défense pouvait sortir singulièrement atteinte.

Ce fut l'honneur de Louis Delbez d'apaiser la tempête de l'hémicycle de l'Assemblée Nationale en démontrant que la législation d'exception prévue en

matière de crimes de guerre et créant une présomption de responsabilité collective s'avérait contraire aux principes du droit international. Un instant, les passions déchaînées se turent pour laisser parler l'internationaliste qui se doublait d'un européen convaincu ; son honnêteté s'imposait autant à la droite, soucieuse de solidarité nationale, qu'à la gauche, désireuse d'une sanction judiciaire.

Je me pose donc à nouveau la question que je me permettais d'énoncer : le volume : "Les grands courants de la pensée politique française depuis le XIX^e siècle" nous livre-t-il toutes les idées de Louis Delbez ?

Nous savons qu'il avait terminé un travail considérable sur la pensée politique allemande, lorsqu'il s'est éteint le 3 août 1972, sur son lit de souffrance. Nous avons longtemps regretté les retards apportés à la publication de cette étude. Nous sommes aujourd'hui en mesure d'annoncer qu'elle va être mise sous presse et sera connue dans quelque mois. Peut-être y trouverons-nous le secret de ce penseur qui fut un éminent juriste du droit international public et un européen sincère, tout en affirmant sa foi envers l'idéal représenté par la famille Bonaparte.

— III —

En attendant la publication de ce dernier ouvrage que nous croyons donc prochaine, peut-être trouvons-nous l'explication d'une opposition au moins apparente de conceptions, dans l'examen de ces années de formation qui impriment une direction à toute une existence. Pour étudier le rôle de professeur et de maître à penser de Louis Delbez, nous avons considéré sa vie à partir du moment même où, après la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, il avait déposé son uniforme d'artilleur pour reprendre un labeur intellectuel interrompu en 1915. Il venait de passer son baccalauréat, lorsqu'il avait été requis de servir. Il avait suivi le sort du 84^{ème} Régiment d'artillerie lourde dans la Somme et en Champagne ; devenu aspirant, il avait ensuite dépendu du 415^{ème} tracté, qui connut les combats marquant les offensives menées par Ludendorff dans les Flandres ; c'était le temps de la rupture du front anglais, entre Ypres et Béthune, vers cette hauteur aussi géographiquement petite qu'elle est historiquement célèbre, qui a nom : Mont Kemmel. Il avait été l'un des participants aussi nombreux que valeureux de la seconde bataille de la Marne puis de la grande offensive de Foch. Il portait ainsi à côté des insignes de Commandeur de l'Ordre National du Mérite et d'Officier de l'ordre des Palmes Académiques, la Croix de guerre 1914-1918 et la rosette de la Légion d'Honneur. Ce dévouement à la patrie s'inscrivait dans le cadre d'une inébranlable fidélité à des structures religieuses, familiales et militaires qu'il tenait

pour des valeurs inaltérables. Il se rattachait à une conception de la vie dont les racines plongeaient profondément dans le contexte social de ses ascendants. La véritable histoire ne repose-t-elle pas sur les familles qui constituent le tissu vivant de la nation ? Voyez le courage de ces groupes solides de foyers ruraux de notre Bas-Languedoc ! Depuis la fin de l'Ancien Régime jusqu'à la III^{ème} République, ils s'élèvent, se maintiennent, ou se reprennent, ou se consolident, peu à peu, parcelle par parcelle, à travers les vicissitudes économiques de la région ; ils cherchent et trouvent parfois, un équilibre entre la poursuite des bénéfices de la viticulture et celle du profit du négoce ; ils essayent de tenir bon, malgré les crises qui frappent tantôt le commerce, tantôt la vigne, tantôt les deux. Tel le grand-père maternel de Louis Delbez, Louis Gaujou, qui, au moment de la récession de 1840, ferme, l'une après l'autre, les deux manufactures de Pézenas qu'il tenait des siens, puis se trouve affronté aux ravages du phylloxéra, lorsqu'il exploite le domaine de Saint-Christol, hérité de son cousin Cavalier.

Ces manufactures ? L'équipement initial remonte à son grand-père, Barthélémy Gaujou, qui avait quitté Poussan pour aller se fixer à Pézenas où il avait épousé la fille du riche tanneur Courvésy. Son père, venu au monde en 1797, avait développé cette installation industrielle.

La terre de St-Christol ? Il s'agit là d'un bien issu du côté de sa mère, qui se rattache à la dynastie marchande des Cavalier. Ceux-ci étaient venus de Thézan à Pézenas sous Louis XIII ; ils s'y étaient enrichis, marquant leur ascension par l'achat du Pioch de Conas en 1655 et par celui du domaine de St-Christol sous Louis XV.

La femme de Louis Gaujou était apparentée à un lignage de notables drapiers biterrois, les Gairaud, et par lui à un prélat célèbre de la fin du Second Empire et des débuts de la III^{ème} République, Mgr. Justin Paulinier, d'abord évêque de Grenoble, puis archevêque de Besançon, membre de notre Académie. La fille du ménage Louis Gaujou, Marie, épousa Joseph Delbez, né en 1859, Docteur en Droit et avocat à la Cour de Montpellier.

Les Delbez offraient, eux aussi, l'exemple de la même honnête et lente progression. Si on remarque déjà un Delbez à Montpellier, vers les dernières années du règne de Louis XIV, en qualité de gardien du grenier à sel, il semble bien que l'avocat Joseph Delbez se rattache à la souche terrienne que nous trouvons installée à Caux, dès la fin du XVIII^{ème} siècle. Gabriel-Tristan Delbez, né en 1825, père de Joseph Delbez et grand-père paternel de Louis Delbez, s'associa avec son beau-frère David, qui exploitait à Montpellier, boulevard de l'Observatoire, un négoce de fer et fonte.

Nous pouvons donc situer très exactement le milieu où est né le

18 décembre 1895, Louis Delbez. Joseph Delbez, qui était encore avocat au moment de la naissance de son fils, sacrifia l'importance de son cabinet à ses convictions religieuses et délaissa la barre à partir de 1909 pour se consacrer à la presse qui défendait sa foi, participant à Toulouse à la création d'un quotidien, "Le Télégramme", et se préoccupant de la diffusion dans plusieurs départements du journal "La Croix". En 1913, installé à Béziers, il acheta en remploi d'une fraction de la part de sa femme dans le domaine de St-Christol et toujours dans le canton de Pézenas, la petite propriété du Fesq.

Louis Delbez épousa en 1924, à Thézan-les-Béziers, la descendante de la vieille famille audoise Hérail, — Paule Marie Claire Hérail ; ce foyer où quatre enfants furent admirablement élevés continua à donner l'exemple des vertus des deux lignées.

Il ne faut pas négliger les ascendants de Louis Delbez ; ces possédants avaient puisé leur volonté de maintien de la tranquillité publique dans la peur de revoir les désordres qui avaient marqué leurs existences, telles ces années de guerre quasi-religieuse où les Jacobins du Bas-Languedoc s'opposaient aux Royalistes et aux Thermidoriens, — telle cette agitation de Décembre 1851 qui avait remué Béziers, — telles les journées de la Commune de Narbonne de 1871.

L'orientation politique et sociale de Louis Delbez s'explique donc par sa famille.

Cependant le poids de ce passé ne comportait pas pour lui de blocage psychologique. Au delà de la crainte des violences des discordes civiles, les traditions mêmes qui composaient la chair dont il était fait, l'amenaient à penser qu'il y avait une œuvre à entreprendre, plus féconde que les conflits de politique intérieure qu'il faudrait un jour surmonter. Il aima Saint-Christol, — le Fesq, — puis surtout Thézan-les-Béziers. Vigneron passionné, devenu Président de la Société Centrale d'Agriculture, il vivait de la vie des vignes languedociennes. Humaniste, il avait su méditer devant les hauteurs et les terrasses de la vallée de l'Hérault ; ce pays distribué "en plans vastes", s'incline "vers la mer en larges ondulations", selon l'expression même de votre confrère si regretté, Maurice Chauvet. Cet écrivain de grande race a magnifiquement décrit "cette plaine où le poudroiement de la lumière ne laisse subsister aucune teinte pâle", tandis qu'au dessus d'elle se dressent "des verdure nettes et sombres". Louis Delbez, lui aussi, avait senti combien cet espace "large, harmonieux, classique, fait d'une grandeur qui en domine la grâce sans la détruire, est méditerranéen par excellence puisque, de ses montagnes infléchies jusqu'à la plaine incurvée, tout le Languedoc regarde la mer".

Cette vision qui évoque l'ancienne Grèce n'est-elle pas un appel à une

tolérante sagesse dans la clarté d'une pensée librement accueillie ? Décor merveilleux pour l'auteur clairvoyant des "bases spirituelles de l'Europe" !

Ce spectacle n'aurait sans doute pas suffi pour permettre à Louis Delbez de s'élever jusqu'à ce "jus omnibus nationibus commune" que souhaite l'Encyclique "Pacem in terris", si l'enracinement dans le sol ancestral n'avait pas été consolidé et en quelque sorte fertilisé par la formation reçue dans cet établissement de Béziers, — l'Ecole de la Trinité, qui à la même époque, eut comme élèves, outre Louis Delbez et ses deux collègues juristes de l'avenir, Pierre Tisset et Henri Cabrillac, deux autres futurs éminents maîtres montpelliérains, notre confrère, Hervé Harant et M. le Professeur Marcel Janbon.

Arrêtons-nous sur ces années 1911, 12, 13, 14, où Louis Delbez avait comme professeur de Lettres, les abbés Brun et Berger, — comme professeur de philosophie, l'abbé Montels. Les ayant bien connus tous trois, je puis témoigner que les méthodes d'enseignement de Louis Delbez s'inspiraient très exactement des leurs. Volonté non pas d'élimination des candidats, mais de promotion de l'ensemble de la classe, une simplicité merveilleuse ayant pour but de faire comprendre à tous les matières les plus difficiles. Dans le même souci, effort d'ordre et de méthode. Pas de bavures, pas d'hésitations, pas d'effets oratoires ; une expression rigoureusement claire de la pensée, très juste dans sa rigueur. La recherche de l'idée essentielle, de la poutre maîtresse du raisonnement ; puis la structure du plan, calculée de manière à appuyer, proposition par proposition, la force de cette poutre.

L'explication de cette perfection résidait dans une préparation méticuleuse des cours, basée sur une étendue considérable de connaissances ; son ressort n'était autre que le dévouement total aux élèves, au nom d'une affection qu'inspiraient les motifs les plus nobles. L'abbé Montels développait avec la maîtrise d'une froide concision, les systèmes d'Aristote repris par Saint-Thomas d'Aquin, sans négliger les découvertes de Platon. A l'opposé de cette abstraction, l'abbé Brun, utilisant avec art les exemples concrets, savait tracer des chemins aisés dans les broussailles emmêlées des opinions diverses, n'oubliant jamais le conseil pratique à utiliser au moment de l'examen. L'abbé Berger, que retrouva dans la suite Louis Delbez à Montpellier, et qui semble avoir été pour lui le professeur le plus écouté, ne dédaignait pas d'apporter à ses leçons une note sentimentale, qui rappelait l'importance du cœur à côté de celle de l'intelligence, sans pour autant négliger de confronter la science et la foi dans les perspectives du renouveau des études bibliques.

Si Louis Delbez n'a pas suivi toutes les options de ce guide d'élection, il

se souvenait certainement de lui, en accueillant favorablement l'“aggiornamento” de Vatican II, tout en s'écartant du courant progressiste.

Cette formation aussi classique que chrétienne ne se révélait-elle pas être le meilleur commentaire de la leçon d'équilibre que donnaient les paysages de la vallée de l'Hérault ?

Bien que fidèle au passé des siens, Louis Delbez déplorait les luttes intestines qui divisent notre pays. Par contre, lorsqu'il contemplait sa terre d'Oc en songeant à l'épanouissement de la philosophie de Platon et d'Aristote dans les Evangiles, il ne pouvait que se tourner vers un futur où disparaîtraient les haines, en présence de la nécessaire union des hommes.

Souhait ! Rêverie ! Je sais bien ! — Depuis ces temps reculés où s'élevait la voix généreuse du prophète Isaïe appelant de ses vœux une communauté des justes de toute la terre, au lendemain de la prise de Samarie par Sargon II, — le Sargon de Khorsabad, — ensuite et longtemps après, depuis cette époque où Zénon de Cîtium et l'école stoïcienne exaltaient l'amour du genre humain, — que de massacres, que de ruines ! Malgré la puissance du message de paix du Discours sur la montagne, — malgré le génie des théologiens et des canonistes qui élaborèrent une tentative de systématisation des principes juridiques applicables à l'ensemble de la chrétienté, — malgré Saint Thomas d'Aquin, — l'empirisme des monarchies absolues n'a admis le droit international qu'à travers le “jus gentium” de la Cité Antique, pour le commun profit du royaume — En dépit de la laïcisation du droit naturel par le hollandais Hugo Grotius, qui, délaissant la révélation religieuse, a entendu ne se baser que sur la raison, — en dépit de la mise en valeur au XVIII^e siècle de cette notion nouvelle, par un professeur d'Heidelberg, le baron saxon Samuel von Püffendorf, le recours à la force brutale a bien semblé demeurer l'ultime règle des relations entre les Nations. Pourtant, malgré le développement de nouveaux nationalismes, les hécatombes que nous constatons ne posent-elles pas avec insistance la question de savoir si ne va pas s'étendre progressivement, institution par institution, un droit commun et supérieur à tous les Etats.

Cette aspiration, confuse souvent mais réelle de nos contemporains, vers une vie meilleure et exempte de violences, se joint au sentiment des échecs quotidiens du matérialisme économique. Comment surmonter les crises qui bouleversent nos mécanismes fragiles de production et de distribution ? Ces systèmes si artificiels qu'ils dépendent du bon vouloir des fournisseurs de matières premières et du libre accès aux sources d'énergie ! Comment éliminer les déchets et éviter les effets d'une pollution qui menace jusqu'à notre approvisionnement en eau ? D'éminents esprits, tel un maître d'Harvard, le professeur de contrôle électronique Roberto Vacca, se demandent si la perfection de nos techniques les

plus poussées ne contient pas en elle-même, le germe de sa propre destruction.

De plus en plus, éclate l'évidence de la vérité de l'interdépendance des hommes, condamnés à s'entendre et à s'aimer fraternellement s'ils ne veulent pas périr dans une catastrophe apocalyptique ; déjà, il faut songer, avec un autre professeur d'Harvard, le dernier prix Nobel des Sciences Economiques, Vassily Léontieff, au chemin qui devra conduire à supprimer le "contraste entre pays riches et pays pauvres" et à résoudre l'angoissant problème de la sous-nutrition.

Où est donc le réalisme ? N'est-ce pas le moment d'affirmer avec Henri Bergson que notre société désemparée exige sûrement un "supplément d'âme" ? Ne faut-il pas traduire le besoin du spirituel par une loi applicable à tous ? C'est encore louer Louis Delbez que de penser que l'examen de son œuvre nous a conduit à comprendre l'urgence de la constitution d'une solide législation européenne, sinon encore internationale.

REPONSE DE M. Jean GUIBAL

Monsieur,

Vous venez de reconstituer si parfaitement la mémoire de celui que vous avez mission de remplacer ici, que vous avez été tout droit à notre cœur. Vous aviez avec lui tant de bases communes sur le plan social, spirituel ou moral que, en vous entendant parler de lui, nous avions le sentiment que nous ne l'avions pas tout à fait perdu.

Soyez donc déjà le bienvenu, le très-bien venu parmi nous.

Nous savions que vous étiez déjà un habitué des jardins d'Akademou, puisque, partout où vous passez, à Bordeaux, comme à Lyon, vous avez été reçu aux Académies de Bordeaux et de Lyon, et que même l'Académie Française vous a décerné un de ses Grands Prix (Prix Tisserand 1955).

Mais nous savions aussi que vous étiez du Languedoc, et si profon-

dément ancré que vous aviez, un jour de votre carrière, donné la préférence à Montpellier sur la même haute charge qu'on vous faisait prévoir à Paris.

C'est que, comme Louis Delbez, vous aimez cette contrée du Pays d'Oc, où la terre elle-même s'oriente doucement vers notre mer intérieure.

On sent également chez vous une gratitude particulière pour une ville du Pays d'Oc, car on se souvient encore du triomphe que fut à Béziers, la grande représentation de *"Dejanire"* de Saint-Saëns, votre grand'oncle.

Un homme (Castelbon de Beauxhostes) avait pris cette initiative. Et je sais l'un de vos Confrères qui se rappelle encore le nombreux cortège de la foule qui s'échelonnait depuis les Allées Paul Riquet jusqu'aux Arènes de Béziers. Et ce soir-là, quand Hercule, délaissant son épouse Dejanire, lançait son émouvante incantation : "Iole, viens, épouse et reine, abaisse tes regards sur moi ! ...", c'était vraiment le cœur des 10 000 spectateurs qui se joignait à la force d'Hercule pour avoir raison des hésitations d'Iole.

Comme vous avez eu raison d'en retenir le grand rôle social du spectacle ! Il sait faire régner une atmosphère commune, une émotion artistique semblable dans une grande foule, et que rien même n'y avait préparée.

Mais un autre souvenir subsiste en vous-même sans doute, et plus fervent encore, pour cette même ville du Pays d'Oc, ville de votre naissance, ville du printemps de votre vie ! Très jeune encore, en circulant avec M. votre père, vous aviez été frappé de voir, dans les bâtiments joignant la Cathédrale Saint Nazaire, une certaine petite lampe qui veillait tous les soirs, régulièrement, aux heures où tant d'autres dorment.

Etonné de cette permanence à une heure pareille, vous aviez questionné votre père. Et sa réponse avait été que ... "C'était là le cabinet de Monsieur le Président du Tribunal" ... Ainsi la journée d'un Magistrat vous était apparue comme étant sans doute commandée par des heures de travail personnel. Il y avait sans doute les heures de l'audience ... mais il y avait aussi celles de la réflexion !

On peut dire que cette petite lampe est à l'origine de votre vocation ... même elle accompagnera votre belle carrière, car vous ne manquerez jamais d'entretenir en vous votre pensée profonde.

Une fois venu le temps d'orienter votre vie, vous hésitez entre deux tentations : l'Histoire ou la Vie Judiciaire. Vous choisirez la Justice, et vous vous inscrivez d'abord à notre jeune Barreau.

Vous y serez vous-même un brillant stagiaire, et votre discours à ce titre saura faire un bel éloge du Bâtonnier Chamayou. Votre thèse de doctorat sur *"Le Cinématographe et la Censure"* vous vaudra dans la presse locale, un bel article du futur Bâtonnier Vincent Badie.

Vous aviez même accepté de travailler avec un autre Membre du Barreau avec qui la collaboration se confondra vite avec l'amitié. Mais une voix intérieure vous inclinait vers la Magistrature. Votre souci majeur était de bien comprendre ceux que vous auriez à juger. Tel était votre point de départ ; et il allait illuminer toute votre vie.

D'abord affecté au Ministère, vous voilà bientôt Juge au Tribunal de Bayonne, et avec une délégation de Président au Tribunal de Saint Palais, en plein pays Basque.

Le Magistrat du Pays Basque est bientôt, en vous, intéressé par cette population que représente *"Le Païs de Soule"* et par ses nobles particularités. Vous serez le premier à en écrire l'histoire ; et vous le ferez parce que c'est la façon dont vous arriverez le mieux à comprendre ses descendants que vous aurez à juger.

Et voici que, à votre tour, des nuits et puis des nuits, vous tiendrez allumée aussi... votre petite lampe...

Mais le *"Païs de Soule"* n'avait pas encore trouvé son historien : Il vous faudra du temps pour mettre ces notes en forme, puis un jour, les communiquer à un grand éditeur du Sud-Ouest.

Votre travail méritera d'être distingué par l'Académie Française, qui vous accordera son GRAND PRIX TISSERAND. Et cela vous portera bonheur jusqu'à cette année 1973 où votre travail sur le *"Païs de Soule"* devient plus que classique : la Faculté des Lettres vient de vous apprendre que votre ouvrage figure au programme de l'année universitaire de Pau pour 1974...

Entre temps, votre carrière de Magistrat vous amènera successivement à Angoulême, puis à Bordeaux. Là, vous aurez à connaître comme Conseiller à la Cour, de grands crimes de guerre, parmi lesquels le si pénible affaire d'Oradour-sur-Glane.

Oradour dont aujourd'hui encore, on ne peut prononcer le nom sans

provoquer une émotion profonde pour ce drame international qui fit de toute la population d'un village français la victime de 140 officiers et soldats de l'armée hitlérienne : "3ème Cie du régiment S.S. du Führer".

Seuls comparaissaient en Justice 47 soldats. Mais vous aviez été choisi, Monsieur, pour présider ces débats. Et grâce à vous heureusement, la Justice Française allait se voir louer pour son impartialité, et pour la grande "honnêteté" de son Président ; car vous étiez reconnu et célébré par tous les journaux, qu'ils fussent d'Outre-Rhin ou de Bruxelles ou de Genève, tandis que vos Chefs de Cour soulignaient "l'exceptionnelle autorité avec laquelle les débats ont été dirigés par M. Nussy-Saint Saens, sa parfaite connaissance du dossier, sa compréhension et sa fermeté..."

Cependant, vous ne perdiez pas la mémoire de ... "la petite lampe" ; et il vous arrivait aussi de veiller sur des questions juridiques et sociales qui vous paraissaient actuelles et délicates :

- la Convention Collective Nationale du travail du personnel des autorités de Sécurité Sociale.
- l'incidence des achats des sociétés à succursales multiples sur des commissions de représentants de commerce.
- la définition de ... "la grève perlée".
- la situation des **maîtres non-laïcs** de l'enseignement privé au regard de la **Sécurité Sociale**.

L'Académie de Bordeaux, attentive à l'homme intérieur que révèlent vos travaux, vous accueillera.

La confiance de vos Pairs vous vaudra d'être désigné comme Président de Grands Procès Criminels, tel celui de Marie Besnard ; et Paris-Match éprouvera le besoin d'exprimer son admiration pour une Présidence aussi compréhensive.

Chacune de ces deux Présidences vous avait beaucoup tourmenté. Votre conscience n'en devenait que plus à même de comprendre tout ce que doit être l'âme du Magistrat.

Vous alliez le découvrir davantage encore en vous avisant que, à Bordeaux, vous aviez eu comme anciens prédécesseurs deux très grands noms : Montaigne et Montesquieu.

Sachant cela, vous allez mettre votre conscience à vous rapprocher de chacun d'eux. C'étaient deux Magistrats Philosophes. Et vous alliez chercher dans leurs écrits le secret de leur conscience de Juges.

L'époque du premier était celle de la Ligue, avec ses abominables luttes religieuses du XVI^e siècle. — L'époque du second sera celle des luttes philosophiques du XVIII^e siècle.

Pour aborder Montaigne, et pour savoir comment, dans cette période troublée, il avait pu être un Juge, vous avez commencé par vous familiariser avec ses *"Essais"* ; et la vaste culture humaine dont ils témoignent a retenu votre esprit pour l'enrichir encore.

Les *"Essais"* ayant paru vers les années 1579, vous mesuriez qu'ils étaient tout ensemble des préfaces, et des témoignages de son expérience Judiciaire.

L'effroyable période de guerres intérieures qu'avait connue Michel Montaigne lui permet de mesurer combien il est difficile de faire admettre une volonté d'impartiale objectivité lorsque les passions sont déchaînées : "pour les Guelfes vous êtes un Gibelin ! et pour les Gibelins, vous êtes un Guelfe ! ..."

Mais les *"Essais"* ayant paru vers les années 1580, vous mesuriez qu'ils sont plutôt des résultats que des préfaces de son expérience judiciaire. A feuilleter l'humanité entière, Montaigne avait trouvé vraiment, à travers tous ses... contraires, la voie d'une impartialité souveraine qui domine, qui transcende tous les excès. N'est-ce pas le besoin que l'on peut deviner chez les Français de 1973 ? ... le besoin du "transcendant", — besoin qui avait retenu l'esprit des Egyptiens de... 35 dynasties.

Pour Montaigne, les années 1557 à 1570 furent envahies par les luttes religieuses que le Chancelier Michel de l'Hôpital essayait vainement d'apaiser.

— Montaigne, quand il quittait sa "Librairie" pour tenir ses audiences, mesurait les violences "barbares et monstrueuses" de ce temps, — Montaigne à qui l'abîme qu'il voyait entre les hommes et les faits permettait de dresser ce portrait des Magistrats qu'ilsdevraient être : **"gens de vertu, de doctrine, et de prud'honie"**. C'est ce qu'il répondait déjà au Béarnais qui devait être plus tard notre Henri IV, en qui déjà se préparait le Roi de la Poule au Pot.

Vous êtes bien d'accord avec nous, Monsieur, pour vous rappeler que le mot "Vertu" impliquait non pas une prétention (qui serait une fatuité), mais une

valeur, celle du mot "vir" qui en est l'origine : oui, être un homme pleinement, c'est-à-dire une **force morale**. Et Montaigne avait bien raison d'exiger cela pour le Magistrat. Il le savait trop bien quand les passions sont déchaînées, pour les Guelfes vous êtes un Gibelin ! et pour les Gibelins vous êtes un Guelfe...

Montaigne, dont l'influence devait être capitale sur Montesquieu.

Vous notez vous-même en effet que l'on trouve dans tels ou tels passages des "*Essais*" le germe des "*Considérations sur la grandeur et la décadence des romains*" ! ...

Et vous n'aviez sûrement pas besoin de Montesquieu pour pénétrer... "L'esprit des lois".

Montesquieu et Montaigne exigent que la **légalité des peines** soit affirmée par des formules rigoureusement **précises**, et précédées d'une procédure très simple, mais **offrant de larges garanties à l'inculpé**. Ainsi se trouvent garanties les qualités exigées du Magistrat par Montaigne.

Tel était aussi l'esprit qui avait amené Montesquieu, en 1714, à la charge de Conseiller au Parlement. Il y succédait à son oncle. Il comptait déjà sur l'esprit accompagnant ces **charges héréditaires**, pour "faire comme un métier de famille" ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour... la vertu. C'était l'amour-propre d'un patrimoine moral, et qui se transmettait.

Montesquieu comme Montaigne avaient eu le mérite "d'appliquer aux mœurs judiciaires les critères de l'**Humanisme Méditerranéen**", avez-vous écrit vous-même ; et vous alliez le proclamer ainsi devant la Cour de Lyon.

Car le rayonnement de vos travaux personnels continuait à vous poursuivre, et même à vous précéder au loin. Et la Grande Cour de Lyon ne manquait pas de vous souhaiter. Elle vous accueillit comme Président de Chambre en 1962, et vous lui donniez la primeur de votre grande étude sur "*Deux Magistrats-Philosophes : Montaigne et Montesquieu*". Ainsi Lyon mesurait en vous un troisième Magistrat-Philosophe.

Vous étiez déjà considéré comme un spécialiste du **Droit Social**.

Le Garde des Sceaux vous chargeait de le représenter dans la grande capitale industrielle, et de présider un Congrès sur "*les Mutilés du Travail*".

Et la Faculté de Droit de Lyon vous demandait de faire une conférence sur "le rôle du Magistrat en matière de Droit **Social**"...

Aussi la Cour de Paris était proposée alors au Magistrat éminent que vous vous révéliez partout.

Heureusement pour nous, vous alliez lui préférer la Cour de votre Languedoc, si bien que vous acceptiez même de présider le Tribunal de notre ville pour attendre que fût libre, quelques mois après, une Présidence de Chambre à notre Cour.

Et votre profession s'épanouissait de plus en plus : Chambre Sociale d'abord, puis Chambre Civile (la 1ère).

Ce devait être votre dernier sommet professionnel. Mais lorsqu'arrivera votre retraite officielle, vous ne la prendrez pas pour un droit au sommeil. Vous resterez vigilant comme dans toute votre carrière ; et la conscience du spiritualiste que vous êtes ne sait pas rester inactive, car telle est votre personne humaine... Vous présidez la Commission de l'Aide Judiciaire mais vous pensez déjà aux Cathares de notre Languedoc. Et vous préparez aussi la biographie du grand Camille Saint Saens.

Ainsi, tout le long de votre carrière et même au-delà, vous serez resté vigilant de façon incomparable pour toutes les situations qui se révéleront à la généreuse sollicitude d'une conscience... digne de Socrate...

Et vous restez un grand exemple...

x

x x

Combien vous étiez en compréhension avec celui que vous remplacez parmi nous ! ...

Ce que vous représentiez sur votre siège de grand **Magistrat**, Louis Delbez le représentait dans la chaire de l'**Enseignement**, et au **Parlement**.

Vous avez très bien fait revivre sa double essence, son milieu de Languedocien et de Chrétien Social.

Ah ! comme il était bien de chez nous, ce grand esprit, qui retraçait dans des pages mémorables **"les bases spirituelles de l'Europe"** !

Quelle stimulation de nous sentir groupés autour de sa grande, de sa chère mémoire, en des jours où son sens de l'Europe, comme son sens de l'homme, se voient parfois remettre en question ! ...

Les pages de Louis Delbez sur **"les bases spirituelles de l'Europe"**, constituent de lui un magnifique testament ! ...

Comme on voudrait qu'elles soient sous les yeux de ceux qui sont responsables des destins du Monde ! ...

Ces pages font d'abord revivre la grande conscience que l'homme a prise de lui-même, pour la première fois, par l'admirable... mort de SOCRATE ! ...

C'était la première fois que l'homme prenait conscience de sa propre essence et de ce qu'elle peut être en face et au milieu de l'Etat, depuis les premiers Etats connus qui ont créé la Civilisation Occidentale, malgré les Empires, et les religions, et cela pour le bien des valeurs sociales ! ...

"Apport Egyptien, apport Juif, apport Grec, unification Romaine, puis Chrétienne" !

Et à travers la grande pensée de Louis Delbez, on voit se dérouler depuis le début les **"bases spirituelles"** de notre grande Civilisation !

"Admirable continuité, dit Louis Delbez, si bien symbolisée au Mont Athos, où Théophane de Crète, peignant la généalogie du Christ, place... Homère, Socrate, aux côtés du patriarche Jacob..."

Quel amour-propre pour votre grand prédécesseur, de voir ainsi naître, et puis se développer autour de notre **"Mer intérieure"** les origines de la pensée occidentale :

"La Grèce, quelle que fût l'importance de l'héritage qu'elle reçut d'Egypte ou de Chaldée, a vraiment marqué comme une mutation dans l'histoire de l'humanité ; et si original et si puissant a été son apport qu'on a le droit, après

Renan, de parler de **"Miracle Grec"**.

"Auparavant, les sociétés humaines avaient surtout obéi à la loi de l'**accroissement de volume**, sans que les institutions, les mœurs ou la moralité en fussent profondément transformées.

"Clan ou empire, le groupe social restait régi par le mythe ; et sa cohésion reposait avant tout sur le respect dû au Roi, vivante image des Dieux. Fustel a fait la démonstration éclatante de ce fondement uniquement religieux de la Cité Antique". Or, c'est avec ces formes de vie et de pensée que rompt la civilisation grecque.

"Un homme paraît ... SOCRATE ..."

qui, répudiant délibérément les traditions séculaires et les légendes rétrospectives, se dégageant de la gangue du sentiment et de la superstition, jette sur lui-même un regard lucide et aigu, médite, s'interroge et réfléchit au sens propre du **"moi"**...

"Car tel est bien le grand thème moral du **Socratisme**, celui de la **réflexion**, de la réflexion source de la **moralité**, de la **sagesse**, et de la véritable **liberté de cette réflexion** qui **purifie et nettoie la conscience**, donne une **parfaite connaissance de soi**, et permet seule de construire l'**être intime**, et l'**être social**. Courageuse révélation qui ne pouvait que heurter et irriter les hommes en place. SOCRATE s'en aperçut, qui paya son audace de sa vie ! (1).

Quand on tient une pensée de Louis Delbez, on ne sait pas se priver des larges aspects sous lesquels il l'exprime ... ; on peut dire que, en face du **"Miracle Grec"** qui est celui de SOCRATE, on est bien tenté de dire également miraculeuse la **continuité** qui va se prolonger en éclair socratique, depuis la Grèce du Ve siècle avant Jésus-Christ, jusqu'à... la deuxième moitié du XXe siècle où écrivait Delbez.

Or c'est bien Louis Delbez qui a dégagé cette admirable continuité, c'est bien là que l'on pourrait parler du... **"Miracle Delbez"**...

Et si l'on veut mesurer aujourd'hui combien cette continuité est demeurée dans l'esprit occidental, est-ce qu'elle n'en serait pas un témoignage, cette anecdote populaire que je tiens de l'un de vos anciens confrères :

Dans une rue de Montpellier un concierge avait l'habitude et ... la réputation de raconter parfois des faits historiques. Sa réputation lui valait de la part de

(1) Sic : Louis DELBEZ **"Les Bases spirituelles de l'Europe"**.

ses voisins, un auditoire toujours très attentif. Parfois il racontait la mort de Socrate ... Et quand il la racontait, c'était toujours dans les termes suivants :

"Et SOCRATE but la cigüe !

"et SOCRATE mourut en Chrétien"

N'est-ce pas que nous pouvons dire que cette continuité demeure bien dans les entrailles de l'Occident ? ...

Nous sommes les confidents de Louis Delbez sur ces "Bases spirituelles de l'Europe". Promettons à sa mémoire, qui nous est infiniment chère, d'essayer de la continuer. Et répétons avec foi son grand propos :

"Pour que la mort de SOCRATE ait été celle d'un Sage, il faut qu'il y ait un monde de valeurs spirituelles qui l'emporte sur le monde des valeurs sensibles et empiriques ! ! "

x

x

x

Mais que seront les temps que nous allons vivre maintenant ? vous demandez-vous, et non sans quelque angoisse.

L'avenir n'est pas inscrit uniformément dans les flancs de l'histoire.

On ne peut qu'être frappé d'une coïncidence, et qui s'accroît aujourd'hui : c'est **dans le temps-même** où la société moderne s'est le plus réalisée que l'on a vu se multiplier les témoignages **du désarroi humain** ...

Parti de simples nostalgies (1), d'abord insoupçonnées, mais qui se révélaient à la moindre occasion (2), l'homme marquait peu à peu le vide où le laissait sa prétendue libération de lui-même et de toute autorité ; mais il répugnait à

(1) Cf "Les Nostalgies du passé" par MIRCEA-ELIADE.

(2) L'histoire du restaurant dont la télévision s'était brouillée un matin... "jamais il n'avait eu autant de clients ! ..."

l'atmosphère technocratique ! Et peu à peu l'évasion, et sous toutes ses formes, devenait pour lui un besoin ! ... Témoin, l'évasion ... vers la **Nature**, mais si généralisée que les Pouvoirs Publics comprenaient bientôt, et qu'ils créaient eux-mêmes de grands **Parcs nationaux**.

La création de Ministères de l'**Environnement** allait jusqu'à provoquer la grande Conférence Internationale de Stockholm en 1972.

Mais, après la prolifération de la Technique, les Pouvoirs Publics se sentaient obligés de faire leur place aux exigences de ... la **croissance économique**.

Il ne s'agit certes pas de tourner le dos au progrès.

Mais quel est donc le progrès qui doit être bienfaisant pour l'homme ?...

Et est-il possible que demain notre Civilisation fasse que... "le monde des valeurs empiriques et sensibles" l'emporte sur le monde des valeurs spirituelles ? !

Les "évasions" multiples de l'homme, et la prise de conscience des Pouvoirs Publics étaient déjà des indices positifs. Mais la prolifération technique avait, en 1945, détrôné brusquement la Science au profit de la Technique.

Et, quelques années après, **23 Etats du Monde Libre** ont voulu savoir ce que pensait l'homme de la surface immense de ces 23 Nations, et pour cela, ils se sont constitués en ... Coopérative (O.C.D.E.)

1960 : on lui proposait "Le Confort Matériel Moderne"

O SURPRISE ! ...

Voici la réponse de l'homme aux 23 Nations :

"De plus en plus, maintenant l'homme a besoin de plus que de pain".

"Ce qu'il demande c'est, non plus la quantité, mais la qualité de la vie..., c'est l'harmonie sociale ..."

Ainsi l'homme a bien exprimé son option, sa volonté, et cela sur l'immense territoire des 23 Nations du Monde Libre.

Elle est bien spontanée, cette option ! ...

Elle est bien éloquente surtout : là où Louis Armand soulignait voilà une quinzaine d'années que l'homme pouvait devenir ... "un proche, mais jamais un prochain", maintenant c'est l'homme qui se montre allergique à une proximité qui ne serait que physique, et qui montre son besoin de faire "son prochain" de ceux qui n'étaient que des proches...

Et voilà la "**perspective nouvelle**" que l'O.C.D.E. avait tenu à annoncer dès la couverture du Rapport contenant la réponse de l'homme des 23 Nations ... Voilà donc et de l'homme lui-même un témoignage irrécusable...

Or.. les hommes qui pensent vont dans le même sens :

"Ce n'est pas ce qui est le plus visible qui peut retenir l'homme. — mais c'est avec un **regard d'amour** que l'on peut saisir la profondeur des êtres". dit en 1973, le grand Savant Leprince-Ringuet.

Paul Valéry lui avait fait écho déjà :

"Le mot "**Amour**" n'a pas accompagné celui de Dieu que depuis ... "**Jésus-Christ**".

Et c'est bien dans le même sens que, après avoir célébré "l'Ere de l'Opulence", Galbraith, Professeur à Harvard, et Président de l'Association Démocratique Américaine, met en garde tous ses compatriotes contre "**Le Nouvel Etat Industriel**" :

"Le vrai défi (1) n'est pas celui que pose aux Economies non avancées la Surpuissance Américaine. C'est celui que les **Etats-Unis s'adressent à eux-mêmes**, où il y va de **l'homme, et de sa liberté**". (2)

"Si nous continuons à croire que les fins du système industriel ne font qu'un avec notre vie, alors notre vie sera toute entière au service de ces fins ... l'éducation sera adaptée aux besoins industriels ; et la discipline que requiert le système deviendra la morale conventionnelle de la collectivité. Toutes les autres fins seront présentées comme des entreprises superflues, négligeables, anti-sociales ... Si le système industriel n'est qu'une partie de notre vie..., ceux

(1) Et l'on ne peut oublier le retentissant... "Défi Américain" de J.J.S.S.

(2) Galbraith "Le Nouvel Etat Industriel"

qui sont au service des **fins esthétiques** ne seront pas subordonnés aux objectifs du système industriel. Si les choses se passent ainsi, le temps viendra peut-être où le système industriel nous apparaîtra, dans un juste éclairage, comme un dispositif technique conçu pour nous procurer les biens et services que nous désirons, en quantité appropriée à nos besoins... La formation intellectuelle sera une **fin en soi**, et non un moyen de mieux servir le système industriel".

(Ibid p. 403-404.)

Ainsi, aujourd'hui, c'est à l'homme qu'il appartient d'être vigilant : l'Economie ne couvre qu'une partie de l'existence humaine. Et le temps est venu où la croissance matérielle doit nous apparaître dans "un juste éclairage" : un bras détaché de l'Etat, mais sensible aux fins supérieures de la Société, et à la qualité, à la réflexion de l'homme Socratique.

C'est donc, n'est-ce pas, dans un esprit de double fidélité à la mémoire de Louis Delbez, et à vous, Monsieur, que nous allons nous disperser ce soir, non sans nous promettre de vous continuer l'un et l'autre de sauvegarder la réflexion de l'homme socratique et de défendre sa liberté devant la menace du "Nouvel Etat Industriel".

N'oublions pas que "**la solution passe par l'Europe**" et souvenons-nous que notre chère **Jeunesse** est là, avide de **réconcilier la société avec l'homme**. (1).

M. Claude Romieu, président en exercice de l'Académie, remercie les deux orateurs et prie le récipiendaire de prendre place parmi ses nouveaux confrères.

(1) Louis ARMAND in *Le Pari Européen*, pages 189 et 262.